



Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

**Objet :** Question écrite de Monsieur Stassen Conseiller communal, concernant la délégation à l'Agence régionale de stationnement.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse aux questions de Monsieur Stassen, Conseiller communal, concernant la délégation à l'Agence régionale de stationnement.

1 - En ce qui concerne l'Agence régionale du stationnement : en 2011, deux personnes ont été engagées et depuis, l'équipe est composée de 6 personnes. A court terme, d'autres engagements sont également prévus. La procédure du directeur adjoint est certes relancée mais le directeur général de l'Agence, Eric Dubois, est entré en fonction depuis le 1er janvier 2014.

Nous pouvons dès lors considérer que déléguer la mission de contrôle du stationnement à l'Agence n'est pas virtuelle mais bien réelle. Par ailleurs, d'autres communes ont pris contact avec l'Agence pour lui déléguer également cette mission.

2 - Depuis le 1er janvier 2014, l'Agence régionale du stationnement se charge du contrôle du stationnement de la zone bleue de Berchem-Sainte-Agathe.

En effet, n'ayant pas encore engagé de stewards, l'Agence régionale a signé un contrat avec la société City parking pour que le contrôle soit effectué par leurs soins à partir du 01.01.14 et ce, jusqu'au 31.03.14.

Après le 31.03.14, si l'Agence n'est toujours pas en mesure d'effectuer elle-même cette mission, elle devra à nouveau faire appel aux services d'un opérateur privé.

Pour information :

- City parking contrôle effectivement pour le compte de l'Agence l'ensemble du périmètre de la zone bleue depuis le 06.01.14.

- Le nouveau formulaire de demande de carte de dérogation, est disponible depuis le 09 janvier 2014 aux guichets de l'Administration communale et tous les riverains possédant une carte riverains en 2013, ont reçu un courrier personnalisé dans le courant de la semaine du 13 janvier 2014 les avertissant des nouvelles modalités d'obtention de cartes, tel que stipulé dans le règlement redevance, voté au Conseil Communal du 19.12.13.

- Les cartes riverains octroyées en 2013, resteront valables jusqu'au 15.02.14.

3- Le règlement redevance approuvé par le Conseil communal du 19.12.13, a été affiché le 20.12.13. Il est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce règlement est entré en vigueur le 01.01.14.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

  
Joël RIGUELLE

Département  
des Affaires du  
Territoire

Urbanisme

Votre corresp. :  
**Karin OPDEKAMP**  
Conseillère en Mobilité

Tél. : 02 464 04 43  
Fax : 02 464 04 95

Courriel: kopdekamp@  
1082berchem.irisnet.be